

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 mars 2019

N° 2019-24B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-neuf, le 12 mars, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (7) : BEYRIE Maryse, CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MIR Jean-Henri

Titulaires absents (3) : DUBARRY Jean-Bertrand, MOUNIQ Jean, G ROTGE

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle le partenariat entre le service Pays d'Art et d'Histoire de la communauté de communes Aure Louron et l'office de tourisme de Saint Lary Soulan, pour l'organisation de visites guidées afin de développer l'offre touristique autour de la valorisation du patrimoine.

Monsieur le Président propose une convention définissant les modalités de collaboration : mise en œuvre et tarification, cette convention prendrait effet à la date de signature pour une durée d'un an, elle serait renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Président invite les membres du bureau communautaire à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire décide :

- De valider la convention dont Monsieur le Président a donné lecture ;
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| Nombre de membres en exercice : | 10 |
| Qui ont pris part à la délibération : | 7 |
| | Dont 0 procurations |
| Votes pour : 7 | |
| Vote(s) contre : 0 | |
| Abstention(s) : 0 | |
| Date de la convocation : | 4 mars 2019 |

OBJET : PAH – Convention CCAL
– Office de Tourisme de St Lary
Soulan – visites guidées PAH